



Bazoges en Pailiers

N°79

L'ÉCHO BAZOGEAIS

Mai 2015



Préveil



Marche gourmande USBB

www.bazoges-en-pailiers.fr

SOMMAIRE

EDITORIAL P.2

+ VIE MUNICIPALE P.3-9

Dossier social.....	P.3-4
Dossier urbanisme.....	P.5
Avis de la Mairie.....	P.6-9

+ VIE SOCIALE P.10-13

ADMR.....	P.10
Secours catholique.....	P.11
RÉEL.....	P.11
CLIC GUID'AGE.....	P.12
Accueil Lycéens.....	P.13

+ ENFANCE • JEUNESSE P.14-20

Les Bambinous.....	P.14
La halte-garderie itinérante.....	P.15
Le multi-accueil.....	P.16
La cabane à rires.....	P.17
OGEC.....	P.18
Restauration scolaire.....	P.19
Ramassage des déchets.....	P.20

+ VIE ASSOCIATIVE P.21-24

Club de l'amitié.....	P.21
Les Paszogeais.....	P.22
L'association culturelle.....	P.23
Le comité des fêtes.....	P.24

+ VIE HISTORIQUE P.25-26

+ VIE PRATIQUE P.27

Revue de presse.....	P.27
Etat Civil.....	P.27
Pluviométrie.....	P.27
Infos pratiques.....	P.27

Directeur de la Publication :

M. le Maire.

Responsable de la commission :

Adeline GIRARDEAU

Membres de la commission communication :

Rachel BOUDAUD, Hélène GUERY,
 Patricka GUILLOTEAU et Dominique PEULT.

Nombre d'exemplaires : 600.

Conception & impression :

GO IMPRESSION
 St Georges de Montaigu



Editorial

Voilà maintenant un an que l'équipe municipale s'est engagée pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée durant le mandat. Je remercie à ce sujet l'ensemble des élus pour leur participation dans les différentes commissions communales et intercommunales ainsi que leur implication dans les missions qui leur sont confiées.

Comme vous le savez, le désengagement de l'état avec notamment la baisse des dotations et son retrait progressif dans l'organisation et le bon fonctionnement de nos collectivités, nous oblige à mener des réflexions dans l'organisation des services et des prestations proposées au sein même de notre commune mais aussi au niveau de la communauté de communes si nous souhaitons les maintenir et réaliser des économies d'échelle.

Malgré ce manque de visibilité pour se projeter dans l'avenir, l'évolution de la population et de fait celle du produit de la fiscalité, permet aujourd'hui à la Commune de Bazoges en Paillers de maintenir un programme d'investissement nécessaire et raisonnable tout en gardant pour projet principal, la rénovation en 2016 de la salle polyvalente et du restaurant scolaire pour laquelle les premières réflexions sont bien engagées.

Je salue la démarche nouvelle et citoyenne des bénévoles qui se sont engagés depuis le mois d'Avril à la réalisation de travaux d'entretien de notre patrimoine (parc communal, cimetière...) et invite tous ceux qui le souhaitent, à venir les rejoindre dans la bonne humeur et la convivialité. Cet engagement confirme le dynamisme de notre commune et la volonté de ses habitants d'y participer.

Enfin, je tenais à féliciter les Bazogeaises et les Bazogeais qui sont aussi « des personnes 2.0 ». Pour preuve, la première place obtenue au niveau régional dans les réponses transmises par internet lors du recensement qui s'est déroulé en début d'année.

Le mois de mai, propice aux jours fériés, est un avant-goût des vacances d'été que je vous souhaite par avance ensoleillées, reposantes et joyeuses.

Jean-François YOU
 Maire

DOSSIER SOCIAL

+ VOISINS VIGILANTS

Le Capitaine Maisonneuve, Commandant de compagnie adjoint à La Roche Sur Yon a présenté le dispositif «Voisins Vigilants» lors de la réunion du Conseil Municipal du 21 Janvier en présence de l'Adjudant-Chef Fontaine de la Brigade de Saint-Fulgent.

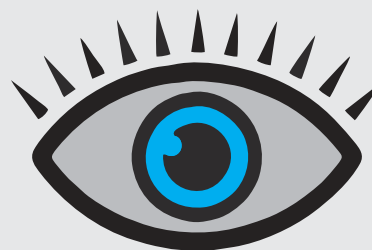
«Voisins Vigilants» est également connu sous le nom de «Participation Citoyenne».

Ce dispositif s'appuie sur la vigilance de voisins d'un même quartier pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages. Avec ce dispositif, les citoyens manifestent leur esprit de responsabilité en étant attentif aux faits inhabituels et à leur propre sécurité. Les résidents sont vigilants de ce qui se passe dans la rue ou aux abords, mais en aucun cas chez le particulier. Etre voisin vigilant c'est être solidaire vis-à-vis de ses voisins, c'est également entrer dans une démarche de prévention en partenariat avec les forces

de l'ordre. Son rôle est de signaler un évènement suspect (véhicule douteux, fenêtre ou porte d'une habitation ouverte en l'absence d'un occupant, ne pas avoir aperçu depuis longtemps une personne seule ou vulnérable...). Suite à cette présentation, le Conseil Municipal a souhaité mettre en place ce dispositif.

Une réunion publique est organisée **jeudi 4 Juin 2015 à 20H à la salle des Mottais** pour présenter l'opération et recenser les personnes ou quartiers intéressés. Vous y êtes cordialement invités.

VOISINS VIGILANTS



en liaison immédiate avec la gendarmerie

+ SOLIDARITÉ TRANSPORTS

Vous avez **plus de 60 ans**, vous désirez utiliser ce service, rapprochez-vous de l'accueil de la mairie.

Un dossier vous sera remis et une cotisation annuelle de 3€ sera demandée en échange d'une carte d'adhésion. Vous devez vous acquitter des frais kilométriques auprès des conducteurs à raison de 0.40€ du km. Un forfait de 2€ vous sera demandé pour un déplacement de moins de 5 km.

CEREMONIE DE VŒUX : LES CHAUFFEURS SOLIDARITE TRANSPORTS MIS A L'HONNEUR

Chantal Guillet, Marie-Claire Bossard et Alain Girardeau ont été remerciés pour leur disponibilité auprès de nos aînés. Ils leur permettent de garder une autonomie dans leurs déplacements au quotidien, de se rendre à leurs différents rendez-vous en étant accompagnés. Mme Roger, présidente de l'association, les assistait lors de cette distinction. Elle a présenté le trophée de l'encouragement, du dévouement et du bénévolat qu'elle a reçu au nom de tous les bénévoles.



+ CHÈQUES TAXI

Les personnes âgées de **70 ans et plus, résidant à leur domicile** en Vendée, ayant une mobilité réduite ou n'ayant pas les moyens de transport nécessaires peuvent bénéficier du dispositif de chèques-taxi mis en place par le Conseil général.

Pour la demande, vous devez vous présenter en mairie avec votre avis d'imposition de l'année 2014.

Le revenu fiscal de référence 2014 doit être inférieur au **plafond de ressources annuel** suivant :

- pour une personne seule : 8640 €
- pour un couple : 15120 €

Le montant des capitaux placés du foyer, imposables ou non, doit être inférieur à 30 000 €. Le bénéficiaire doit attester sur l'honneur qu'il ne dépasse pas ce plafond.

Les chèques taxi d'une valeur unitaire de **10 €** sont remis au bénéficiaire dans **la limite de 10 chèques par année civile et par bénéficiaire.** Chacun des membres d'un couple peut ainsi bénéficier d'un carnet de 10 chèques taxi.



En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.

TBM/CORPORATE © Alexis / C. Maréchal. Réf. 200-40411-A. Etat des connaissances : avril 2011

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes
www.meteo.fr



DOSSIER URBANISME

+ TRAVAUX SOUMIS AU PERMIS DE CONSTRUIRE

Les constructions nouvelles :

- Celles-ci sont indépendantes de tout bâtiment existant.
- Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :
 - des constructions dispensées de toute formalité comme les **piscines** de moins de 10 m²
 - des **abris de jardin** de moins de 5 m²,
 - des constructions faisant l'objet d'une **déclaration préalable**.

Les constructions existantes :

- Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.
- Dans tous les cas, un permis est exigé si les travaux ajoutent une **surface au plancher** ou une **emprise au sol** supérieur à 20 m².

Un permis est également exigé si les travaux ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation).

Autres formalités :

- Le **recours à un architecte** pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m².

+ TRAVAUX SOUMIS À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

Les travaux sur une petite surface :

- Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (ex : construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (ex : abris de jardin).
- Une déclaration préalable est exigée si les travaux font entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.



Le changement de destination d'un local :

- Une déclaration est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (ex : transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

La transformation d'une pièce de plus de 5 m²

(exemple : un garage qui devient une pièce à vivre)

Les travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment :

Une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux peuvent concerner :

- Le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle (nature ou couleur),
- La création d'une ouverture,
- La réfection de la toiture,
- La pose de panneaux solaires ou photovoltaïques en toiture,
- Le rehaussement d'un bâtiment,
- Le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade,
- Les clôtures minérales et végétales.

+ DÉMARCHES

- Les dossiers sont disponibles en mairie.
- Vous devez déposer votre dossier à la mairie de la commune où se situe le terrain.
- Vous devez vérifier si votre dossier est compatible au règlement du lotissement
- Pour toutes informations, prenez contact avec le service <urbanisme-habitat> au 02.51.48.81.61

Pourquoi faire une déclaration de travaux ?

S'assurer de la compatibilité de l'ouvrage avec les règlements communaux.

L'ouvrage est reconnu par les assurances.

AVIS DE LA MAIRIE

+ RANDONNÉE – PERTE ET VOL DE PAPIERS

Avec les beaux jours, les ballades reprennent. Nous vous demandons d'être particulièrement vigilants si vous laissez vos véhicules sur les parkings autour du barrage : L'Ortay pour Bazoges – La Bultière pour Chavagnes – La Tébline pour Saint-Fulgent - Preuilley pour La Boissière de Montaigu.

Ne laissez aucun objet de valeur à la vue de tous. Verrouillez vos véhicules et emportez avec vous vos papiers.

Leur renouvellement est devenu payant.

Perte, vol du permis de conduire : droit de timbre 25 €

Si vous avez perdu votre permis de conduire, s'il a été volé ou accidentellement détruit, son renouvellement est payant depuis le 1er septembre 2014. **Il faut fournir un timbre de 25 euros** si l'ancien permis ne peut pas être présenté. Le timbre fiscal peut être acheté :

- dans un bureau de tabac,
- au guichet d'un centre des impôts, d'une trésorerie.

La première demande d'établissement et le renouvellement avec présentation de l'ancien permis de conduire ne sont pas soumis à ce droit de timbre.



Perte, vol carte d'identité : droit de timbre 25 €

Perte et vol carte grise :

Pour la délivrance d'un duplicata de certificat d'immatriculation, le tarif applicable est de

- **54.50 euros pour une immatriculation de type AA-000-AA**

- **2.50 euros pour une immatriculation de type 0000 BB 85**

Vous devrez établir un chèque à l'ordre du régisseur des recettes de la préfecture.

Déclaration de perte :

Les déclarations de perte de permis de conduire, de carte grise, de carte d'identité ou de passeport **se font désormais en mairie**, et non plus à la gendarmerie. Vous pouvez également télécharger les documents correspondants sur le site : Service-Public.fr (services en ligne et formulaires)

+ HORAIRES POUR NE PAS FAIRE DE BRUIT

Les beaux jours arrivent, les tondeuses et motoculteurs sortent du garage. Nous vous rappelons que leur usage est réglementé par un arrêté préfectoral du 12 juillet 2013.

	Du lundi au vendredi	Le samedi	Le dimanche et les jours fériés
Activités professionnelles sur la voie publique ou dans les propriétés privées	7h – 20h	8h-19h	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du Maire)
Appareils sonores de protection des cultures	7h – 21h	8h – 21h	8h – 10h 18h – 20h
Appareils de bricolage, de jardinage...	8h30 – 12h 14h – 19h30	9h – 12h 15h – 19h	10h -12h

Merci de respecter vos voisins. Prenez vos précautions pour éviter de les gêner par des bruits émanant de vos activités et travaux, ou du matériel que vous utilisez. De même que les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures pour préserver la tranquillité du voisinage et ceci, de jour comme de nuit.

+ RÉGLEMENTATION DE L'USAGE DU FEU

Nous vous rappelons que l'usage du feu est réglementé au sein de notre département. Il est interdit à toute personne en tout lieu et en toute période, de jeter des allumettes, cigarettes et autres matières incandescentes qui ne seraient pas éteintes. De même, **le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produit par les ménages est interdit.** Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage. Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont également tenus d'éliminer leurs déchets verts par voies respectueuses de l'environnement.

L'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés à un usage privé ou public doivent respecter les dispositions du décret 2010-580 du 31 mai 2010 et de son arrêté d'application (consultables sur le site de la Préfecture de la Vendée). Les spectacles pyrotechniques (contenant au moins un produit de catégorie 4), à titre public ou privé, doivent être déclarés, au moins un mois

avant la date prévue en mairie et à la préfecture.

Toute activité d'emploi du feu ou activité générant des étincelles, pour toutes personnes et toutes professions est interdite en période de risque fort (sécheresse, forte chaleur, vent fort... sous décision prise par arrêté préfectoral après avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Pour les feux en plein air liés à des manifestations ponctuelles, une dérogation peut être accordée par le Maire après information du SDIS ; autorisé sous conditions de sécurité, au regard des nouvelles dispositions de réglementation sanitaire et de la préservation de la qualité de l'air.

Vous pouvez consulter l'arrêté sur www.vendee.gouv.fr onglet Politiques Publiques – Sécurité Publique, Civile et Routière.

Le non respect des dispositions du RSD expose le contrevenant à une amande de 3ème classe pouvant s'élever à 450€.

+ ANIMAUX DOMESTIQUES

De nombreux habitants possèdent un animal de compagnie. Leur présence ne doit nuire, en aucune manière au voisinage, ni porter atteinte à l'hygiène, à la sécurité ou à la tranquillité des riverains.

A titre d'information, nous vous rappelons que tout animal est réputé nuire au voisinage :

- S'il circule sans être tenu en laisse,
- S'il a causé une dégradation quelconque,
- S'il a mordu, même légèrement une personne,
- S'il présente un comportement menaçant,
- Si ses excréments ont souillé un espace collectif,
- Si ses cris répétés s'entendent d'un espace collectif, ou d'un logement voisin.

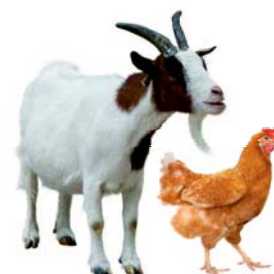


Tout propriétaire est responsable de son animal. Vous devez donc prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de votre animal et des tiers (enclos adapté...).

Un animal de compagnie hors de la surveillance de son maître est un animal errant. Il est vivement conseillé de ne pas le laisser divaguer sur la voie publique. Il n'y a pas que les chiens qui sont concernés, nous recevons également des appels pour des poules, des oies, des chats, des chèvres...

Tout animal retrouvé sans collier, ni puce, ni tatouage sera pris en charge par la fourrière de Mr Antoine BEAUFOUR. Les différents animaux recueillis sont visibles sur le site www.solutionantoinebeaufour.fr. Cette société est joignable au 06.23.70.18.64.

Si le propriétaire est retrouvé, il devra acquitter les frais de garde, de tatouage et de mise en fourrière avant de récupérer son animal.



+ COMMANDE DE RATICIDE ET SOURICIDE

La commune de Bazoges adhère à la lutte collective contre les rats, les souris et les taupes. Les commandes se font en Mairie la 1ère quinzaine de septembre. (Consulter le site internet ou le tableau d'affichage en août pour connaître les prix). Les produits seront à récupérer vers le 10 octobre.

+ INTERDICTION D'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES A PROXIMITE DES MILIEUX AQUATIQUES



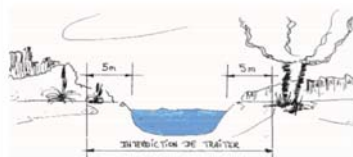
PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

Protégeons notre biodiversité :

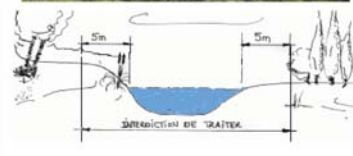
Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUT PESTICIDE (DESHÉBANT, FONGICIDE, INSECTICIDE)

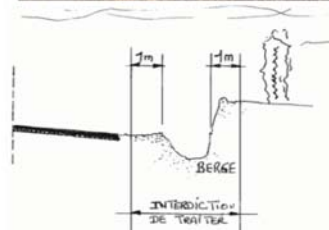
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM
des cours d'eau et plans d'eau figurant sur les cartes IGN 1/25 000. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100 m).



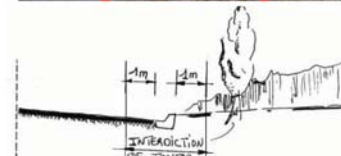
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM
des sources, puits, forages, des berges des mares et des plans d'eau ne figurant pas sur les cartes IGN



SUR ET A MOINS DE 1 METRE
de la berge des fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales à ciel ouvert.



SUR ET A 1 METRE
des avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.



DANS LES ZONES HUMIDES
caractérisées par la présence d'une végétation hygrophile dominante (joncs, roseaux, iris des marais...) l'application des pesticides dont les phrases de risque indiquées sur l'étiquetage comprennent les références ci-dessous, est interdite :



- R 50 : Très toxique pour les organismes aquatiques
- R 51 : Toxique pour les organismes aquatiques
- R 52 : Nocif pour les organismes aquatiques
- R 53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R 54 : Toxique pour la flore
- R 55 : Toxique pour la faune
- R 56 : Toxique pour les organismes du sol
- R 57 : Toxique pour les abeilles
- R 58 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

Exemples de végétation hygrophile :



Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : collectivités, particuliers, agriculteurs et entrepreneurs.

peines encourues : 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Baisse de l'impôt sur le revenu : adaptez dès maintenant vos mensualités ou votre acompte grâce au nouveau simulateur en ligne

Michel SAPIN et Christian ECKERT annoncent la mise en ligne du simulateur de calcul de l'impôt sur le revenu 2015. Ce simulateur permettra aux contribuables concernés de calculer l'impôt qu'ils vont payer et d'en tenir compte dès à présent en modifiant leurs mensualités ou acomptes provisionnels.

Conformément aux engagements du Gouvernement d'alléger la fiscalité pour les ménages, la loi de finances pour 2015 prévoit en effet une nouvelle baisse d'impôt sur le revenu pour les ménages disposant de revenus modestes ou moyens.

La baisse de l'impôt sur le revenu a débuté en 2014, par la mise en place d'une réduction d'impôt pour les foyers fiscaux à revenus modestes, qui s'est élevée au maximum à 350 € pour les célibataires et 700 € pour les couples mariés ou pacsés.

En 2015, les effets de la réduction d'impôt sont pérennisés et les allègements d'impôt bénéficient également à des contribuables disposant de revenus moyens.

Ainsi, pour les revenus perçus en 2014, la première tranche d'imposition au taux de 5,5 %, qui s'appliquait jusqu'à présent à la fraction des revenus comprise, pour une part de quotient familial, entre 6.011 € et 11.991 €, est supprimée. Afin de concentrer les effets de la mesure sur les ménages à revenus modestes et moyens, sans modifier l'impôt des autres contribuables, le seuil d'entrée dans la nouvelle première tranche d'imposition, au taux de 14 %, est avancé à 9.690 € par part.

Par ailleurs, s'agissant de la décote qui assure une entrée progressive dans l'impôt, son plafond est relevé à 1.135 € pour les célibataires et 1.870 € pour les couples.

Pour connaître les effets de ces mesures sur votre impôt et vous informer au mieux sur cette possibilité, la Direction générale des Finances publiques met, sur son site impots.gouv.fr, un [simulateur](#) de calcul à disposition des contribuables.

Toutes les informations utiles concernant les bénéficiaires ainsi que des exemples chiffrés seront à consulter sur le site impots.gouv.fr.

Contacts presse

Cabinet de Michel SAPIN 01 53 18 41 13

Cabinet de Christian ECKERT 01 53 18 45 04

Direction générale des finances publiques / Cabinet communication 01 53 18 86 95



ADMR de la Boissière de Montaigu - Bazoges en Pailiers

L'ADMR est une association au service des familles depuis 65 ans. 20 000 vendéens nous font confiance au quotidien.

Soutien temporaire aux familles

Un événement vient changer votre vie familiale ? Grossesse, naissance, adoption, maladie, hospitalisation ou décès dans votre famille...nécessitent parfois d'être aidé temporairement.

Pour chaque situation, l'ADMR de votre commune a des solutions. Nous vous soutenons dans votre vie familiale en vous apportant :

Une aide dans les tâches matérielles

- entretien du logement,
- entretien du linge,
- courses, préparation de repas équilibrés.

Une aide dans votre rôle éducatif

- repas des enfants,
- activités d'éveil,
- aide aux devoirs.

Une aide dans la gestion de votre foyer

- démarches administratives,
- désir de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.



Les bénévoles de l'ADMR de Bazoges en Pailiers et de La Boissière de Montaigu sont à votre écoute pour vous donner tous les renseignements utiles et répondre à vos questions.

Rejoignez les bénévoles de l'ADMR !

L'association ADMR a pour but d'aider toute personne à bien vivre chez elle, conformément à son choix. Elle propose et gère des services qui s'adressent à tous, tout au long de la vie : **LISTE DES SERVICES PROPOSÉS PAR L'ASSOCIATION.**

Sur 2 communes (Boissière de Montaigu et Bazoges en Pailiers), ce sont actuellement 12 bénévoles et 12 salariées qui sont au service de 110 personnes aidées, environ.



Bénévole : pourquoi pas vous ? Rejoignez-nous !

Plusieurs missions sont proposées en fonction des souhaits de chacun, du temps que vous êtes prêt à donner, de vos connaissances ou savoir-faire :

- **DONNER UN COUP DE MAIN** : tâches administratives ponctuelles, temps forts de l'association.
- **CONTRIBUER AU MAINTIEN DE RELATIONS DE PROXIMITÉ ET DE SOLIDARITÉ** : visites de convivialité, fêtes et animations.
- **REPENDRE AUX DEMANDES DES PERSONNES ET ASSURER LE SUIVI DES PRESTATIONS** : écoute des besoins, organisation et suivi des interventions à domicile.
- **FAIRE VIVRE L'ASSOCIATION** : représentation, gestion de l'association, démarche qualité,

Contactez-nous !

Association ADMR de LaBoissière de Montaigu-Bazoges en Pailiers
8 bis rue de Clisson – 85600 La Boissière de Montaigu

Tél. 02.51.41.95.02

admrboussierebazoges@orange.fr

SECOURS CATHOLIQUE

SECTEUR DE SAINT-FULGENT

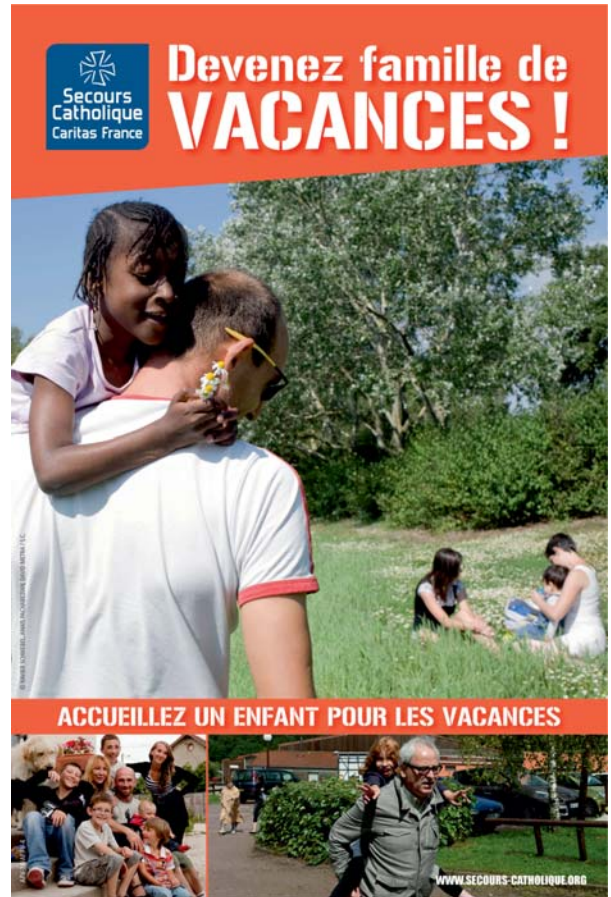
+ ACCUEILLIR UN ENFANT CHEZ VOUS... CET ÉTÉ !

Tous les ans, le Secours Catholique appelle des familles à devenir bénévoles en accueillant chez elles un enfant pour les vacances.

L'accueil familial de vacances c'est QUOI ?

- C'est permettre à des enfants et à des familles de partager des vacances (environ 20 jours) dans un cadre réglementé et reconnu.
- C'est, pour la famille de l'enfant, offrir à son enfant (qui a entre 6 à 10 ans) un temps de vacances dans un cadre familial rassurant.
- C'est, pour la famille de vacances, donner à un enfant la possibilité d'accéder à un temps privilégié de détente, de loisirs et d'échanges.
- C'est, pour l'enfant, partir en vacances comme les autres.

Chaque été en France, 2 500 familles de vacances du Secours Catholique permettent à 3 000 enfants de vivre un temps de vacances.



+ CONTACT

Délégation de la Vendée au 02.51.37.10.98 - Mail : vendee@secours-catholique.org
ou Secours Catholique secteur de Saint Fulgent au 02.51.66.00.29

RÉEL

+ VOUS CHERCHEZ UN EMPLOI ?

Nous pouvons vous aider dans vos démarches et vous proposer des missions de travail.

Activités proposées :

- Services en cantine
- Services à la personne
- Nettoyage
- Entretien des espaces verts



+ CONTACT

Contactez-nous du lundi au vendredi
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
(sur rendez-vous)

Rue Lavoisier – Zone Bellevue
85600 BOUFFERE

Contact : 02.51.46.48.38
ou contact@reel-ges.fr

CLIC GUID'AGE DU NORD BOCAGE



+ Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique), c'est :

- Un lieu d'information, d'orientation et de coordination du maintien à domicile pour les personnes de plus de 60 ans des cantons de Montaigu, Rocheservière et Saint Fulgent (sauf Chauché et Saint André Goule d'Oie)
- Un acteur favorisant la coordination entre les professionnels intervenants auprès des personnes âgées.
- Une démarche de prévention à destination de la population.

+ LES ACTIONS LOCALES

- **Ateliers de Relaxation Posturale** / Partenariat Siel Bleu et La Ligue
En post traitement cancer, sans critères d'âge,
les mercredis de 9H30 à 10H30 dans les locaux du CLIC.
- **Ateliers Équilibre** / Partenariat Siel Bleu
Les lundis de 9H15 à 10H15 Salle des Forges à ST ANDRÉ TREIZE VOIES.
Les mardis de 9H15 à 10H15 Salle de la Tracolette à ST FULGENT.
Les jeudis de 9H15 à 10H15 Salle de la Doline à LA BERNARDIÈRE.
Les vendredis de 9H30 à 10H30 Salle du Mingot à CUGAND.
Les vendredis de 11H à 12H Salle de l'Égault à MONTAIGU.
- **Ateliers Diabète et Nutrition** / Partenariat Siel Bleu
Les mardis de 9H15 à 10H15 Salle de l'Égault à MONTAIGU.
- **Maladie d'Alzheimer** / groupe de soutien pour les familles 2015 / Partenariat Fédération Géronto-Psy et France Alzheimer Vendée.
Les lundis 2-2 / 13-4 / 01-06 / 10-08 / 05-10 / 07-12 de 14H à 16H au CLIC.
- **Maladie de Parkinson** / groupe de soutien pour malades/aidants 2015
Les lundis 5-01 / 02-03 / 04-05 / 07-09 / 02-11 de 15H à 17H au CLIC à MONTAIGU et
02-02 / 30-03 / 01-06 / 05-10 / 07-12 de 15H à 17H Salle de La Mijotière aux HERBIERS.
- **Prêt gratuit** / Jeu SUPER ZAIDAN - partenariat MSA
- **Ateliers du BIEN VIEILLIR** - MSA La Boissière de M. / Bazoges en Paillers.

+ CARACTÉRISTIQUES

- **Locaux du CLIC** : «Joseph Gaillard» - 1, rue Joseph Gaillard - 85600 MONTAIGU.

CONTACTS 02.51.46.35.36 - Mail: clic.guidage@orange.fr

Permanences téléphoniques le lundi, mercredi et vendredi de 9H00 à 12H30.

Visite à domicile ou au bureau du CLIC uniquement sur rendez-vous.

BARBEAU Nathalie, HERVÉ Marylène, et PAILLAT Sylvie.

Permanences (sauf vacances scolaires)

A la Communauté de Communes de Saint Fulgent le lundi de 9H30 à 12H30.

A la Communauté de Communes de Rocheservière le vendredi de 9H30 à 12H30.

ACCUEIL LYCEENS

+ Jeunes lycéens étrangers Colombiens et allemands, Cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Paula, jeune colombienne âgée de 15 ans, recherche une famille à partir du mois de Septembre 2015 pour 4 mois. Elle aime les animaux et joue de la guitare basse. Elle pratique le volley-ball, le basket-ball et le football.

Tharek est allemand et étudie le français depuis 6 ans. Il a 17 ans et pratique le violon et le piano. Il attend une famille avec impatience pour l'année scolaire 2015/2016 !



Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir".

Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

+ RENSEIGNEMENTS :

CEI-Centre Echanges Internationaux
Jacques Chevallier / Chantonnay
02 51 94 41 25 / 06 87 40 38 26

Bureau Coordinateur CEI
02.99.20.06.14



LES BAMBINOUS

« Association des assistantes maternelles »

L'année a débuté avec l'assemblée générale, le 22 janvier à Chavagnes en paillers. Nous avons retracé l'année 2014 et évoqué les projets 2015, dont :

- **La matinée récréative** qui a eu lieu le 21 mars à la Rabatelière et qui a permis aux parents et futur parents de découvrir un espace de jeux géant pour les enfants, des panneaux d'information sur notre profession mais aussi sur le développement de l'enfant de 0-6 ans. Boissons, gâteaux et bonbons étaient offerts par l'association.
- **A Bazoges, l'achat de plaques tactiles** pour faire des parcours de motricité lors des matinées d'éveil, qui sont toujours le mardi et vendredi de 9h30 à 11h30. Une fois par mois, Anne Gangloff (animatrice du RAM) vient partager différentes activités (chants, motricité, conte...) avec nos petits bambins et leurs assistantes maternelles. Je rappelle aux assistantes maternelles, l'importance du RAM, **de donner vos disponibilités** pour qu'Anne puisse les communiquer aux parents employeurs et ainsi faciliter leurs recherches. Mais le RAM permet aussi d'assister à des échanges sur des thématiques différentes pour nous enrichir et nous professionnaliser.
- **La remise à niveau aux premiers secours** avec Denis Cousin de la Croix rouge, courant Juin.
- **L'arbre de Noël** qui sera le 11 décembre à Chavagnes en Paillers.



Lors d'une matinée d'éveil, Carole Vilain, la maman de Lola, est venue nous chanter des comptines : les enfants étaient très intimidés au début mais ils ont fini par chanter accompagnés de leurs assistantes maternelles. Puis, nous avons pris un petit goûter pour fêter les anniversaires des enfants nés du 1er janvier au 31 mars : Lola Piffeteau, Enora Fonteneau, Sacha Penisson, Laina Badreau, Paul Lebrevelec, Soan Gautron, Lilou Jubeau et Tom Gautron.

+ LE BUREAU A ÉTÉ ÉLU COMME SUIT :

Présidente : Patricka GUILLOTEAU (Bazoges en paillers)
Vices présidentes : Anne Marie BROCHARD (Chavagnes en paillers)
 Sylvie DOUILLARD (la Rabatelière)
Secrétaire : Louisa MENOUX
Secrétaire adj : Carine PICOT
Trésorière : Marie Michelle SOULARD
Trésorière adj : Linda LEMETEYER
Membres : Marina SIMON, Jessica LIMOUSIN,
 Aurore GRIFFON, Patricia DRAIS,

Nous remercions Géraldine GUILLOT (vice présidente de la Rabatelière) et nous souhaitons la bienvenue à Laura GAUTIER.



LA HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE

« A petits pas »

Ouverte depuis janvier 2012, la halte-garderie itinérante « A petits pas » permet d'accueillir des enfants âgés de 2 mois ½ à 4 ans non scolarisés, habitant sur le territoire de la Communauté de communes.

Ce service permet de répondre aux demandes d'accueil occasionnel (sur réservations ou sur place si l'inscription de l'enfant est effective), régulier (avec une possibilité de contrat), ou d'urgence.

- **Le lundi de 9h30 à 12h30 aux Brouzils :** Accueil de Loisirs Familiales Rurales « Croqu'noisettes », 3 impasse petit écolier, 85260 Les Brouzils.
- **Le mardi de 9h30 à 12h30 à Chauché :** Centre d'accueil « Les Scoubidoues », 2 impasse de la Petite Maine, 85140 Chauché.
- **Le mercredi de 8h30 à 12h30 à La Rabatelière :** Centre périscolaire, rue du parc, 85250 La Rabatelière.
- **Le jeudi de 9h30 à 12h30 à Bazoges en Paillers :** Centre périscolaire, 11 rue d'Anjou, 85130 Bazoges en Paillers.
- **Le vendredi de 9h30 à 12h30 à Chavagnes en Paillers :** Accueil de Loisirs « Les p'tits loups », impasse Louis de Cheigné, 85250 Chavagnes en Paillers.
- **La structure est fermée durant les vacances scolaires.**



La halte-garderie itinérante propose, à travers ses aménagements, un lieu sécurisant et stimulant pour les enfants. C'est un lieu pour apprendre à se séparer petit à petit de son environnement familial, en entrant en relation avec d'autres adultes et d'autres enfants.





Deux professionnelles qualifiées de la Petite Enfance (une éducatrice de jeunes enfants et une auxiliaire puéricultrice) accompagnent l'enfant dans son évolution (éveil, développement, autonomie, socialisation, communication...) et mettent à disposition ou proposent des jeux ou activités adaptés à ses besoins, ses envies.

+ LES CONDITIONS D'ADMISSION

Toute famille habitant sur le territoire de la Communauté de communes peut utiliser ce service, quel que soit l'endroit où est assuré l'accueil de la halte-garderie itinérante.

Avant tout accueil au sein de la structure, un dossier d'inscription de l'enfant devra être complété avec la responsable du service.

+ DOCUMENTS A TÉLÉCHARGER : www.ccfulent.fr

-  **Règlement de fonctionnement de la halte-garderie itinérante**
-  **Fiche de Renseignements et Autorisations**
-  **Dossier administratif et médical**
-  **Liste des documents à fournir**

LE MULTI - ACCUEIL

« A petits pas »

Situé au 8, Rue Jules Verne à Saint-Fulgent, le multi-accueil « A petits pas » permet d'accueillir les enfants de 2 mois ½ à 4 ans non scolarisés, habitant sur le territoire de la Communauté de communes. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Avec une capacité d'accueil de 20 places, la structure propose des accueils réguliers (type crèche), des accueils occasionnels (type halte-garderie) et des accueils d'urgence et/ou dépannage.

Le multi-accueil permet aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale en accueillant leur enfant dans des conditions favorisant leur développement et leur épanouissement.

L'équipe de professionnelles veille à respecter au mieux le rythme de chaque enfant (alimentation sommeil, éveil...) et l'accompagne dans son développement en

mettant à disposition ou en proposant des jeux et des activités adaptés à ses besoins.

Les échanges quotidiens avec les familles, instaurés dans un climat de confiance et de non-jugement sont des moments privilégiés pour assurer une continuité dans la prise en charge de l'enfant.

L'accueil d'un enfant porteur de handicap ou atteint d'une maladie chronique sera possible après concertation entre les parents, l'équipe de la structure et les médecins qui suivent l'enfant.

L'équipe est constituée de professionnelles qualifiées de la Petite Enfance :

une directrice et une directrice adjointe titulaires d'un diplôme d'Edicateur de Jeunes Enfants, trois auxiliaires de puériculture et trois aides auxiliaire ayant un CAP Petite Enfance.







Périodes de fermeture : 3 semaines par an : les 2 premières semaines d'Août, ainsi qu'une semaine entre Noël et le premier de l'An.

+ LES CONDITIONS D'ADMISSION

Toute famille habitant sur le territoire de la Communauté de communes peut utiliser ce service.

Avant tout accueil au sein de la structure, un dossier d'inscription de l'enfant devra être complété avec la responsable du service.

+ DOCUMENTS A TÉLÉCHARGER : www.ccfulgent.fr

-  Règlement de fonctionnement du multi-accueil de St Fulgent
-  Fiche de Renseignements et Autorisations
-  Dossier administratif et médical
-  Liste des documents à fournir

LA CABANE À RIRES

+ RETOUR SUR LES VACANCES DE FÉVRIER :

En février, les enfants se sont amusés avec Mily et Coco dans la jungle et la savane. 34 enfants se sont même échappés pour une sortie à la piscine suivie d'un arrêt chez Mac Donald ! Ils sont revenus fatigués mais le ventre plein...



+ SOIRÉE CROC'JEUX :

Pour la 3ème édition, vous avez été conviés à la soirée Croc'jeux le vendredi 27 mars ; où cette fois-ci palets, fléchettes et baby-foot étaient également de la partie ! Vous avez été nombreux à répondre à cette invitation... Ainsi petits et grands ont pu se retrouver autour de jeux divers et variés !



+ ELECTION DU NOUVEAU BUREAU :

Un nouveau bureau a été élu suite à l'assemblée générale tenue le 6 mars. **En voici la composition :**

Co-présidentes : Anne-Claire FORTIN et Cynthia CHATAIGNER

Trésorière : Lydie BOUCHAUD

Vice-trésorière : Sandrine BARRETEAU

Secrétaire : Mélissa PERROTIN

Vice-secrétaire : Emilie JOUSSET

Membres : Laetitia ROBIN, Patricia GUIGNARD, Amélie CHARRIER, BONNAUDET Lydie, Adeline GODET, Viviane BOUMARD, Julien DERACHE et Thierry MARTINEAU.



Nous tenons à remercier Magalie GUITTON qui se retire de l'association après y avoir consacré plusieurs années. De même, Adeline GODET et Viviane BOUMARD se défont de leurs responsabilités mais comptent toujours parmi nos membres ; merci à elles pour le soutien et l'accompagnement dont elles continuent à faire preuve !

Enfin, nous accueillons avec grand plaisir trois nouveaux membres : Emilie JOUSSET, Julien DERACHE et Thierry MARTINEAU. Bienvenue et merci à eux !



N'hésitez pas à consulter notre site
www.lacabaneaires.fr

ou à venir nous rencontrer
pour de plus amples renseignements...

OGEC



+ MATINÉES TRAVAUX

Nous remercions l'équipe et les parents d'élèves pour leur participation aux matinées travaux de l'école. La dernière matinée a permis :

- le traitement du sable du bac à sable,
- la réparation des meubles du coin cuisine des PS-GS,
- la préparation de la salle pour le loto,
- la préparation et réparation des panneaux du trail,
- l'entretien de l'école (changer les néons, arracher les mauvaises herbes, tour à la déchetterie, balayer la cour...)

+ LA KERMESE

La kermesse se déroulera sur le site derrière l'église **le dimanche 21 juin 2015**. Elle débutera à 11h dans les rues de Bazoges par le défilé de nos enfants, suivi par un repas champêtre, puis un après-midi spectacle et jeux pour petits et grands.

Les billets pour le repas seront à vendre à l'épicerie « Chez Pépette » et à l'école à partir du 25 mai.

Venez nombreux !

+ LE TRAIL

La 6ème édition du Trail de la Bultière aura lieu **le dimanche 30 août 2015**. Pour rappel, c'est une course semi nature (14 et 22 km) organisée par l'OGEC de notre école, les bénévoles et l'ABV des Herbiers (club d'athlétisme) ; en parallèle, une randonnée (4, 10 et 15km) est proposée. Départ à 9h pour la course et à partir de 8h pour la randonnée.

Tous les fonds sont reversés à l'école et chaque enfant en bénéficie par exemple lors de sorties scolaires ou par l'achat de matériel pédagogique.

Pour que le Trail « marche » ou « court », nous diffusons un tract papier (dans les boîtes aux lettres, lieu public.....) et par mail, avec toutes les informations nécessaires sur la course et la randonnée ; de nombreux partenaires nous soutiennent dans l'élaboration de ce support publicitaire. Grand merci.

Si vous vous posez une question, si vous voulez des informations ou si vous voulez être bénévoles le matin du trail de 8h à 13h (un grand nombre est nécessaire pour la sécurité des participants), vous pouvez téléphoner à Alain Guilloteau au 06.73.01.44.01.

RESTAURATION SCOLAIRE

Depuis septembre 2013, la restauration scolaire est gérée par la municipalité, qui a fait le choix de travailler avec un prestataire de service, Restoria. La commune met à disposition de l'entreprise tout le matériel nécessaire à la préparation des repas. La cuisinière, Béatrice, salariée de l'entreprise prépare chaque jour les repas sur place. Les menus sont élaborés par une diététicienne. Le service est assuré par 2 salariées, Marietta et Elodie, et un(e) bénévole. **Nous remercions vivement ces mamies et papys qui donnent de leur temps pour servir nos petites têtes blondes. Leur aide est très précieuse ! Si vous aussi, vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie.**

Soucieuse de la qualité de ses services, la société Restoria avait invité chaque famille à répondre à quelques questions.

+ RÉSULTATS DU BAROMÈTRE DE SATISFACTION

Nous vous prions de trouver ci-dessous les résultats de l'enquête de satisfaction effectuée au mois de février 2015. Nous remercions parents et enfants pour leur participation et leurs commentaires.

54 familles ont répondu à cette enquête.

Le pourcentage de réponses permet d'avoir une relative vision des attentes au sujet du restaurant scolaire.

Les notes de satisfaction globale : 7,50/10 pour les enfants et 7,57/10 pour les parents. Ce sont des notes de nature à nous encourager dans notre démarche d'amélioration de la qualité de service.

Bien sûr, nous pouvons encore progresser et faire en sorte qu'au quotidien, nous soyons encore plus à l'écoute des attentes des convives et de leurs parents.

+ POINTS À AMÉLIORER ET REMARQUES DIVERSES

LE REPAS (vu par les enfants)

Les entrées :

61 % de satisfaction sur ce plat pour 39 % d'avis mitigés. Il y a une marge de progression à faire sur ce sujet. Il faut que nous restions vigilants sur cette partie du repas.

Cependant, hormis l'assaisonnement évoqué, peu de remarques sont remontées par les enfants.

Les viandes et légumes :

Pour ces éléments, nous notons un bon niveau de satisfaction avec plus de 75% de satisfaits ou très satisfaits. Il faut continuer à cuisiner les produits bruts, communiquer sur la production sur place et mettre en avant la fabrication maison.

Les Fromages :

Le choix et la qualité des fromages donnent satisfaction à 83%. Cependant, nous notons quelques remarques sur le fait qu'il y ait trop de fromages !

Les desserts :

La satisfaction est excellente. Plus de 92 % de satisfaction pour l'élément sucré du repas. Les efforts de fabrication des laitages et des pâtisseries maison sont récompensés.

Un chiffre fort puisque 100 % des enfants se disent contents ou très contents à la fin de leur repas.

Les remarques et suggestions des parents

87 % des parents estiment que la qualité des repas est bonne ou très bonne et 93 % soulignent la variété des plats.

Le Rapport Qualité / Prix :

Seulement 10 % des parents ne sont pas satisfaits du rapport qualité/prix.

L'information sur la restauration :

Là également, la majorité est satisfaite (66 %) des informations transmises sur la restauration des enfants par la commune de BAZOGES EN PAILLERS et RESTORIA. Cependant, 34% estiment n'avoir pas assez de retours quant à la restauration.

La question sur l'information quant à la fabrication des repas sur place :

55% de oui pour 45% de non sur 54 réponses à l'enquête. Pour améliorer ce pourcentage, je vous propose d'élaborer un reportage photos que nous pourrions remettre aux familles. Ce reportage portera essentiellement sur le « fait maison » et sur la fabrication sur place à partir de produits bruts.

Les principales remarques :

Toutes les remarques sont textuellement reprises par le détail dans la synthèse de l'enquête de satisfaction. Les frites sont une nouvelle fois demandées plus souvent.

A votre écoute au quotidien, nous sommes à votre disposition pour enregistrer l'ensemble des remarques allant dans le sens d'une amélioration de la qualité de service.

N'hésitez pas à nous contacter !

MERCI ET BON APPETIT

1ère toque : Un vrai métier de cuisinier

2ème toque : Des savoir-faire au service du métier de cuisinier

3ème toque : Un caractère humain

4ème toque : Une entreprise citoyenne



RAMASSAGE DES DÉCHETS

par le Conseil Municipal des Enfants



Le Jeudi 9 Avril 2015, le **Conseil Municipal des Enfants** a organisé un ramassage des déchets dans Bazoges avec la participation des CE2-CM1-CM2 de l'école et quelques grands-parents.

Ils ont sillonné durant 45 min les rues d'Anjou, des Mauges, de la Mairie, de la Vendée, la Petite rue, la Grand rue, les Oranchères, le stade, le parc, le foyer communal et les places du Canal et Notre Dame. 62 kg de déchets ramassés, que les enfants ont ensuite triés pour le recyclage.

Ensuite, Laurence De Chaillé de la société Trivalis leur a expliqué comment faire moins de déchets en prenant par exemple des mouchoirs en tissu à la place des mouchoirs en papier, en mangeant avec des couverts de table non jetables pour les pique-niques...

Pour finir, ils ont visionné un petit clip vidéo pour prendre conscience des erreurs qui peuvent être faites et ainsi apprendre les bons gestes pour préserver la nature. Puis, ils ont pu comparer le temps de dégradation des déchets dans la nature.



Déchets Ne les abandonnez pas !

Objet	Durée de dégradation
Mouchoir en papier	3 semaines
Boîte en carton	3 mois
Verre cassé	5 ans
Canette en aluminium	300 ans
Boîte en plastique	450 ans
Carton	6 mois
Verre	200 ans
Plastique	400 ans
Bouteille en plastique	600 ans
Verre	4000 ans

Durée de dégradation des déchets dans la nature

CLUB DE L'AMITIÉ



Lors de son l'assemblée général, le club a enregistré cette année 110 inscriptions. C'est avec plaisir que nous accueillons de jeunes retraités qui, peut-être, apporteront de nouvelles idées pour la mise en place d'activités variées. Sur proposition de la municipalité, cette réunion, ouverte à tous, fut aussi l'occasion de faire intervenir l'adjudant chef FONTAINE de la gendarmerie de St Fulgent. Le thème étant: la participation citoyenne, la sécurité, la lutte contre le démarchage à domicile. C'est avec beaucoup d'intérêt que l'assemblée, nombreuse, a écouté les conseils et les mises en garde prodigués par l'adjudant. Un échange s'est ensuite établi avec de nombreuses questions. Ce fut une très bonne initiative, peut-être à renouveler avec d'autres thèmes.

Nous remercions également Monsieur le Maire Jean François YOU, pour sa présence, et ensemble, nous avons évoqué l'éventuelle possibilité de participer (sur la base du volontariat) à de menus travaux contribuant à l'embellissement et l'entretien du patrimoine communal. Une réflexion va être engagée dans ce sens, pour voir ce qui peut être fait, et comment le mettre en place. Nul doute que

beaucoup d'entre nous répondrons présents à cette sollicitation.

Pour 2015, en plus des activités habituelles, nous avons effectué une sortie à St Pierre du Chemin pour la St Valentin. Nous avons vécu une journée de spectacle très conviviale et pleine de bons moments. Cet été, avec les AFN, une journée sur L'Ile d'Oleron est organisée.

+ VOICI LA COMPOSITION DU BUREAU

Président : Gérard Gaborieau

Vice président : Guy Pasquiet et Michel Bossard

Secrétaire : Josette Monnereau

Secrétaire Adj. : Guy Pautrat

Trésorière : Marie Jo Loiseau

Trésorière Adj. : Mado Girard

Membres du bureau : Cécile Bonneau, Jean-Pierre Guery, Joseph Jamin, Thérèse Loiseau, Gérard Loiseau

LES PASZOGÉAIS



+ QUELQUES CHIFFRES À LA MI-MARS 2015 :

Inscrits : 36 marcheurs

Nombre de kilomètres parcourus à la mi-mars :
135,640km sur 15 sorties (en tenant compte de l'équipe qui a fait le plus de kilomètres).

Marche la plus longue : 10,800 km

Marche la plus courte : 5,600 km, démarrage début de saison.

Nombre de participants max : 26

Nombre de participants mini : 15

Circuits réalisés : Forêt de Grala, Parc Soubise, Mallièvre, La Colonne, la Rabatelière, les Landes Genusson, la Gaubretière, Beaurepaire, St André Goule D'Oie, Chavagnes, St Paul en Pareds, Mouchamps, Treize Septiers, Ardelay.

Cotisation de 5€ par an

Marche tous les 2ème et 4ème lundis du mois à 14 h 30 à la salle du foyer communal.

Toute personne peut venir sans obligatoirement faire partie d'une association ou être à la retraite.

EXPRESSION LIBRE « TROUPE LEZARDSCENIQUE »

Les 10, 11, 17 et 18 janvier 2015, la troupe Lezardscenique a présenté 2 comédies Bretonnantes : "Sur la route de Quimper" et "Le loto de la Lulu" ; il y avait cette année quatre représentations contrairement aux années précédentes où il n'y en avait que trois. Autre nouveauté cette année, en créant ses propres décors sur mesure, la troupe a durement travaillé pour recréer l'ambiance d'un bar Breton perdu sur l'île de Ouassec.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement des séances, merci aux 300 spectateurs qui sont venus applaudir les comédiens, ainsi que toutes les personnes qui ont travaillé

en coulisse pour que le spectacle soit une réussite. La troupe prépare déjà la prochaine pièce et si vous vous sentez l'âme d'un décorateur, costumier, éclairagiste, régisseur, coiffeur, maquilleur, photographe ou même acteur, n'hésitez pas à contacter Christian Butrot au 06 08 22 39 64 ou Madeline Brousseau au 06 03 16 64 30.



L'ASSOCIATION CULTURELLE

Cette association (loi 1901) a été créée en 2006 et regroupe les personnes et associations intéressées par la culture, le patrimoine communal, les métiers, les arts créatifs, le parlange et la musique d'autrefois.

+ LES DOIGTS DE FÉES



Les doigts de fées (Présidente Mme GIRARD Annick) participent aux différentes fêtes communales avec des expositions et des ventes de leurs produits réalisés au cours des ateliers d'arts créatifs.

Exposition permanente au petit musée, sans oublier l'incontournable fête du patrimoine à Belon en septembre.

Les ateliers se déroulent à la salle paroissiale place de la mairie à 20 heures, tous les quinze jours à savoir le 31/03, 14/04, 28/04, etc. Inscription sur place.

+ LE PETIT MUSÉE



Le petit musée défend le patrimoine communal et autres en mettant principalement en valeur les métiers d'antan et la vie d'autrefois avec différentes présentations et informations lors des heures d'ouvertures du petit musée, durant la semaine sur demande (tél 0682965973 ou 0251077083) en juillet et août, les dimanches de 15 h à 18 h.

Durant l'année, les membres de l'association peuvent se déplacer dans les écoles pour montrer les objets usuels d'une maison quand manquait l'électricité, l'eau et les facilités actuelles.

Les maisons de retraite amènent fréquemment leurs pensionnaires pour qui se ravivent les souvenirs d'autrefois. Le point d'orgue est bien entendu la journée du patrimoine en septembre (le 3ème dimanche) à Belon avec la fabrication de jus de pommes et des animations diverses toute la soirée.

+ LE PETIT MUSÉE ET LES DOIGTS DE FÉES

Le petit musée et les doigts de fées font aussi beaucoup pour le théâtre et l'organisation des spectacles qui ne peuvent se faire sans personnel. Cette année, une aide a été octroyée en plus pour la réalisation des décors de la pièce.

Le petit musée, c'est aussi la conservation en bon état et l'amélioration de ses locaux à Belon. Cette année par exemple, il est nécessaire de refaire des couvertures en plus de l'entretien habituel.

+ L'AIR DE RIEN

L'air de rien, très proche de par son attachement à la musique traditionnelle, aux contes et danses d'autrefois, s'investit souvent par ses participations à la journée du patrimoine, tout comme EXPRESSION LIBRE avec ses scénettes dans ces mêmes journées.

+ L'ASSOCIATION CULTURELLE

L'association culturelle se veut rassembleuse pour la culture et le patrimoine. Toutes les bonnes volontés et les associations allant dans ce sens sont accueillies avec de la bonne humeur, dans un climat festif et non contraignant.

Président : Gilles Barraud

Trésorier : Jean Claude Champin

Secrétaire : Jean Pierre Morne

LE COMITÉ DES FÊTES



Le comité des fêtes a organisé son inter quartiers de palets, le dernier samedi de janvier. Près de 130 joueurs, répartis en 8 quartiers, sont venus s'affronter autour du plomb dans la salle des mottais. Le podium est le même que celui de l'année dernière avec une victoire d'un point des Oranchères sur Mairie – Bel Air. L'édition prochaine devrait se maintenir bien que la salle des Mottais soit peut-être en rénovation.

+ C'EST PARTI POUR LE PRÉVEIL !

Le Préveil aura lieu les 16 et 17 mai prochain. Nous vous y attendons d'ores et déjà nombreux autour de nos amis forains. **La nouveauté cette année : une course hippique humaine intitulée «La bourricoteam».** Chaque cheval se composera de 2 personnes. Un parcours semé d'obstacles permettra de départager les meilleurs « bourricots ». Il s'agira alors pour vous de parier sur le cheval de votre choix pour gagner un lot ! Vers 19h00, **l'apéro concert avec « Les cousins d'Octave »** prolongera la soirée du samedi. Ce groupe vous entraînera dans la danse avec ses musiques festives. **Une paëlla** vous sera proposée en plus des grillades pour vous permettre d'attendre le **feu d'artifice** en son et lumière, préparé et tiré par les artificiers locaux. La soirée dansante complètera la soirée. Dès le lendemain matin 9h00, **le marché des producteurs** ouvrira la journée. Ce marché est organisé par le comité des fêtes lui-même, suite à l'arrêt de la démarche par la communauté de communes. C'est un moment apprécié de tous que nous avons désiré maintenir sur Bazoges.



Un repas sera proposé le dimanche midi (6.5€ sans réservation) avant la course cycliste. Celle-ci débutera à 15h00 et se déroulera sur le circuit habituel entre Bazoges et Saint Fulgent contrairement à ce que nous vous avons dit en début d'année.



Les motards feront vrombir les moteurs à 9h30 pour une sympathique ballade dans le bocage avec la traditionnelle pause huitres – muscadet.



Toute l'équipe du comité serait très heureuse de vous voir durant ce week-end qui anime le bourg au fil des ans.

+ LOCATIONS DE MATÉRIELS

Réservation de matériels hors sonorisation : Jérôme Mignet au 06.70.06.75.22 à partir de 18h00.

Réservation sonorisation : Emmanuel Godet au 06.24.69.83.85

Les matériels sont à retirer le vendredi soir à 19h00 et à rendre le lundi soir à 19h00 au local du comité des fêtes (paiement sur place le lundi soir).

De 1914 à 1918

Les Bazogeais dans la Grande Guerre ...

+ 1915 : LES TRANCHÉES

Les armées ennemies, n'ayant pas réussi à se déborder durant les « course à la mer », sont bloquées face à face, sur une ligne de front de 645 km allant de la côte belge à la frontière suisse. Aucune n'arrive à prendre l'avantage sur l'autre et à gagner du terrain. On passe d'une « guerre de mouvement » à une « guerre de position ». Pour se protéger des tirs ennemis et des explosions, les soldats creusent des fossés de 2 à 3 m de profondeur, en zigzag dans la terre : les tranchées.



+ AU FOND DU TROU

Le soldat vit dans la tranchée : il s'y bat, il y dort, il y mange et il s'y distrait, comme il peut. Le soldat de corvée de ravitaillement part jusqu'aux cuisines à l'arrière. Au menu, s'il revient vivant : du pain, des biscuits, du corned-beef (viande en conserve), du vin... Le soldat dort à même le sol ou sur une paille dans une casemate* humide, sous le tonnerre des obus, avec la peur de mourir. Il ne peut pas se laver ou se raser. Il est surnommé le poilu. Sale, infesté de poux, il souffre de maladies dues au manque d'hygiène. La vie dans les tranchées est si difficile que le moral des troupes est très bas. A partir du 18 juillet 1915, des permissions sont accordées à certains soldats.

*Casemate : abri militaire enterré.

+ DANGER PERMANENT

A tout moment, le soldat peut être tué par une balle ou un obus. Il peut être asphyxié par les gaz de combat, expérimentés en avril 1915 par les Allemands à Ypres, en Belgique. Cette ville donne son nom à l'ypérite, ou gaz moutarde, utilisé pour la première fois en 1917. Difficile de survivre dans un tel enfer. Certains blessés sont rendus aveugles, mutilés, les poumons abîmés par les gaz et traumatisés à vie. Les blessés au visage sont appelés « les gueules cassées ».

+ CHANGEMENT DE TENUE

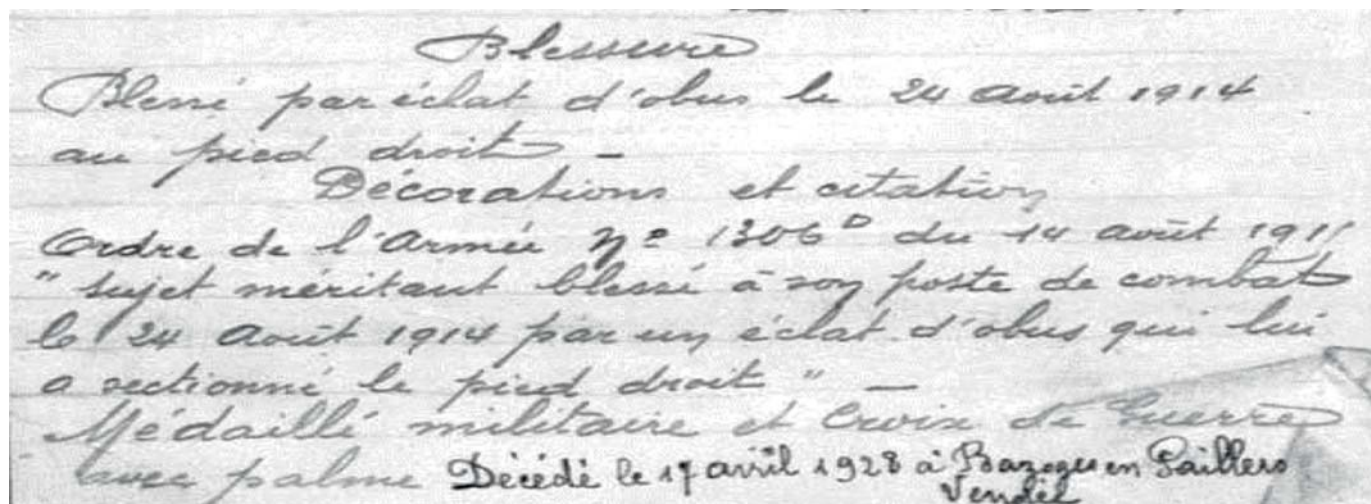
Au printemps 1915, les Français reçoivent de nouveaux uniformes. D'un bleu presque gris, ils sont moins visibles et plus confortables. Le nombre de blessures à la tête des soldats apporte un autre changement : le simple képi de tissu est remplacé par un casque en métal. Pour éviter que le métal ne reflète le soleil, les soldats le couvrent de boue. Enfin, pour se protéger des gaz toxiques, les poilus sont équipés de masques en tissu. Ils sont remplacés par de véritables masques à gaz fin 1915.

+ SOLDATS BAZOGEAIS MORTS EN DEBUT D'ANNÉE 1915

JAUD Théophile	28/02/15	à Beauséjour (entre Reims et Verdun)
BESSON Henri	05/03/15	à Beauséjour (entre Reims et Verdun)
AURE Emmanuel	26/04/15	dans la tranchée de Calonne (Verdun)
PIVETEAU Raymond	10/05/15	à loos (près de Lille)
SACHOT Louis	27/05/15	à Chavigny (près de Soissons)
BONDU Henri	29/05/15	à Calonne (près de Lens)
GROLLEAU Henri	07/06/15	à Hebuterne (près d'Arras)
MERLET Henri	24/06/15	à Louvencourt (près d'Arras)

+ SOLDAT BAZOGEAIS PRISONNIER

CHARRIER Auguste, blessé par éclat d'obus et amputé le 24/08/14, est fait prisonnier le 13/10/14, puis interné en Allemagne et rapatrié le 05/03/15.



REVUE DE PRESSE

+ 700 ŒUFS CACHÉS POUR LES ENFANTS

Bazoges-en-Pailleurs - 08 Avril



À 11 h, lundi, tous les enfants de la commune étaient invités à participer à la chasse aux œufs. Organisée par le Conseil Municipal des Enfants, 700 œufs avaient été cachés dans le parc de la commune. Beaucoup d'enfants étaient au rendez-vous, accompagnés de leurs parents.

ETAT CIVIL



NAISSANCES

2 octobre 2014	COULONNIER Zora
14 octobre 2014	BAUDON Augustine
22 octobre 2014	BOURASSEAU Emma
26 octobre 2014	GROSSIN Maëlys
3 novembre 2014	DURANDET Noa
28 novembre 2014	GUIBERT Lison
2 décembre 2014	VINET Paul
14 décembre 2014	SOULARD Tylio
17 décembre 2014	LIBAUD Alessio
30 janvier 2015	BONNEAU Augustin
1er février 2015	RAMBAUD Aaron
13 février 2015	GIRARDEAU Corentin



MARIAGE

24 janvier 2015
BEDIN Cyril et SOULARD Liliane

PLUVIOMÉTRIE SUR LA COMMUNE

Janvier : 107.8 mm
Février : 82.4 mm
Mars : 37.5 mm
Du 1er au 15 Avril : 6 mm

INFOS PRATIQUES

+ MAIRIE : 02.51.07.73.32

HORAIRES	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	9H00 - 12H00	Fermé
Mercredi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00
Judi	9H00 - 12H00	Fermé
Vendredi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00
Samedi	9H00 - 12H00	Fermé

Le secrétariat de la mairie sera fermé le samedi matin en juillet et en août.

+ AGENCE POSTALE : 02.51.07.79.00

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi: 13H30 à 16H15

LEVÉE DU COURRIER : L'après-midi à 15H30
et le samedi matin à 11H30

+ BIBLIOTHÈQUE :

Mercredi : 17H30 à 18H30

Vendredi : 17H30 à 18H30

+ DÉCHÈTERIE

HORAIRES	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	10H00 - 12H00	14H00 - 18H00
Mardi		14H00 - 18H00
Mercredi		14H00 - 18H00
Judi		14H00 - 18H00
Vendredi		14H00 - 18H00
Samedi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00

+ PERMANENCE ADMR

Le mardi de 9H à 12H, à la Mairie

+ NUMÉROS UTILES

(La nuit, le week-end, les jours fériés)

Urgence non vitale (Médecins) : 02 51 44 55 66

Urgence vitale (Samu) : 15

Pharmacie de garde : 32 37

Dentistes (WE et jours fériés): 02 51 46 28 83

Urgences mobiles : 112

Police : 17

+ ASSISTANTE SOCIALE

Mme CAPRIOTTI 02 51 42 67 84
(peut se déplacer en Mairie si besoin)

CALENDRIER

+ MANIFESTATIONS 2015

Mai

Samedi 16 et Dimanche 17 mai
Préveil – Comité des fêtes

Juin

Samedi 6 et Dimanche 7 juin

Fête du tennis

Samedi 13 juin

Assemblée Générale – ADMR – Foyer Communal

Samedi 13 juin

Marche gourmande - USBB

Vendredi 19 juin

Assemblée Générale – USBB – Foyer Communal

Dimanche 21 juin

Kermesse – Ecole/OGEC – Parc de la Mairie

Juillet

Vendredi 3 juillet

Assemblée Générale – Tennis – Foyer Communal

Vendredi 3 juillet

Tournoi de pétanque – Comité des fêtes – Parc de la Mairie

Vendredi 24 juillet

Fête du centre – La cabane à rires – Salle des Mottais

Août

Jedi 6 août

Pique-nique – Club de l'Amitié

Dimanche 30 août

Trail de la Bultière - OGEC

Septembre

Vendredi 4 septembre

Assemblée Générale – Moto Club – Foyer Communal

Samedi 12 septembre

Tournoi de jeunes - USBB

Dimanche 20 septembre

Journée du Patrimoine

Jedi 24 septembre

Moules/frites - Club de l'Amitié

Octobre

Samedi 3 octobre

Soirée à thème – Foyer des jeunes – Salle des Mottais

Samedi 24 octobre

Banquet des dizaines - Salle des Mottais

Novembre

Vendredi 6 novembre

Assemblée Générale – OGEC – Foyer Communal

Samedi 7 novembre

Assemblée Générale – Comité des fêtes – Foyer Communal

Mardi 11 novembre

Concours de belote – USBB - Salle des Mottais

Samedi 28 novembre

Poule au pot – AFN – Salle des Mottais

Décembre

Vendredi 4 décembre

Arbre de Noël – Les Bambinoux – Chavagnes-en-Paillers

Samedi 5 décembre

Téléthon – Comité des fêtes

Samedi 5 décembre

Concours de belote – Pêche - Salle des Mottais

Samedi 12 décembre

Marché de Noël – La cabane à rires

Dimanche 13 décembre

Fête des enfants – Ecole/OGEC – Salle des Mottais

Jedi 17 décembre

Repas de Noël - Club de l'Amitié - Foyer Communal

INVITATION

Monsieur Le Maire
et le Conseil Municipal
vous invitent à la réunion publique
qui aura lieu

le jeudi 4 juin 2015 à 20h00
à la salle des Mottais.

Le Capitaine Maisonneuve, accompagné
de l'Adjudant-Chef Fontaine, vous présentera
l'opération « Voisins Vigilants ».

**Les personnes ou quartiers intéressés
y seront recensés.**

